

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-308

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et  
patrimoine

Sous matière :  
Acquisitions

**OBJET :**  
**IMPASSE  
BERNARD  
PALISSY –  
RETROCESSION  
DE LA VOIRIE PAR  
LE SYNDICAT DES  
COPROPRIETAIRES  
DE L'IMPASSE  
PALISSY**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 10.12.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 10.12.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 23 DEC. 2019

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL  
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET  
Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-  
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES  
Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric,  
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente** : Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire** : Mme BARTHES Chantal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat des Copropriétaires de  
l'impasse Palissy, envisage de rétrocéder à la Commune, la voirie ouverte à la  
circulation publique desservant plusieurs logements, afin de l'intégrer dans le  
domaine public communal, à réception des plans des réseaux et de la voirie et  
des certificats de conformités correspondants.

La parcelle à rétrocéder figure sur le plan de division réalisé par le Cabinet  
LEFEVRE, Géomètre, joint à la présente.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à  
l'acquisition pour l'euro symbolique de cette parcelle cadastrée section AE n°  
860, d'une superficie de 1 212 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire  
Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 13 décembre  
2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** l'acquisition pour l'euro symbolique de l'impasse Bernard Palissy, au Syndicat des Copropriétaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente par devant notaire.

**PRECISE** que les honoraires du notaire seront à la charge de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au classement de cette parcelle dans le domaine public communal.

**PRECISE** que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget de la Ville 2020.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019.

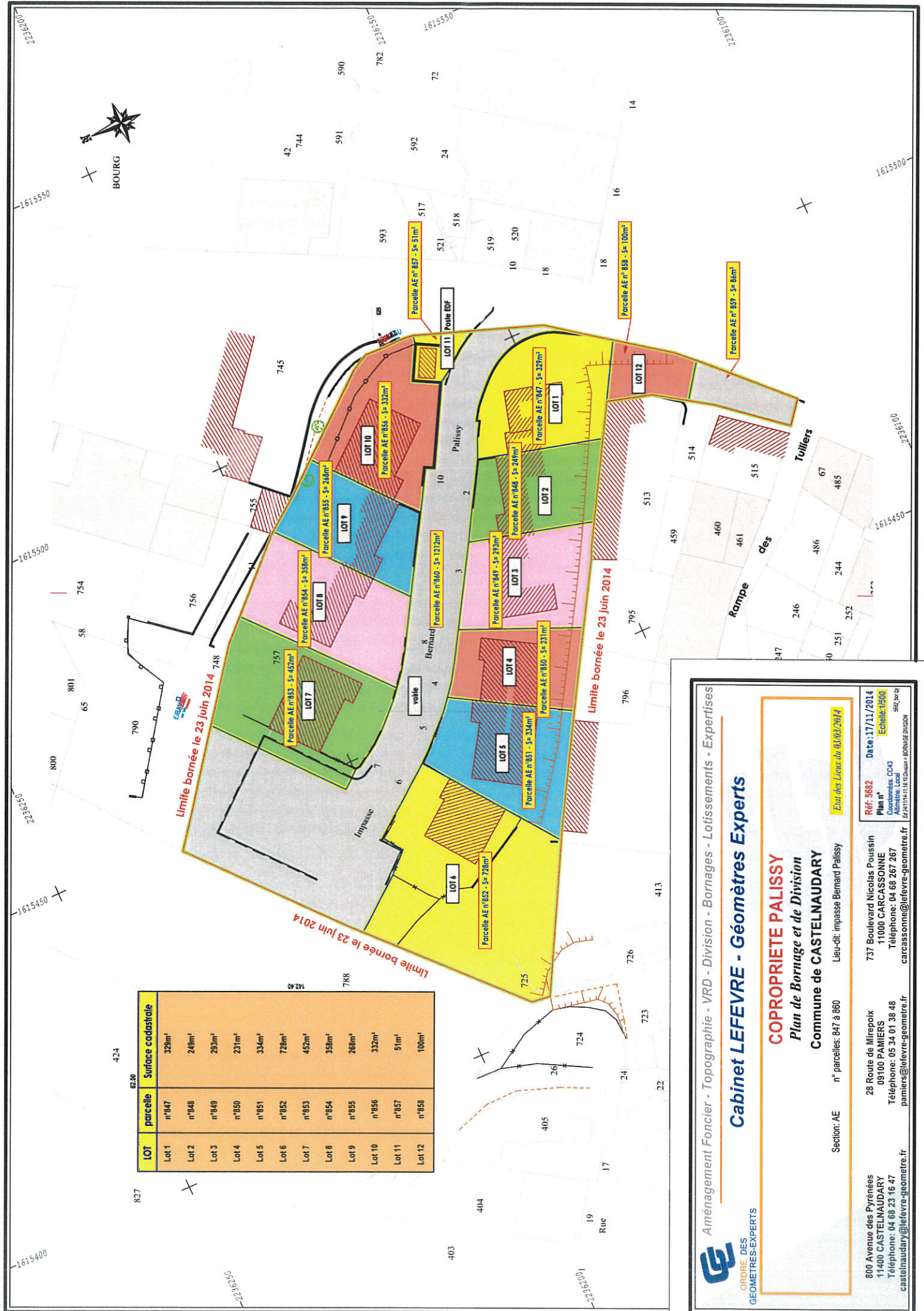


Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : <b>19 DEC. 2019</b> Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>19 DEC. 2019</b> Par publication le : <b>23 DEC. 2019</b> Par délégation, Le Directeur Général des Services
 <b>Hervé ANTOINE</b>



LOT	parcelle	Surface cadastrale
Lot 1	n°847	329m <sup>2</sup>
Lot 2	n°848	249m <sup>2</sup>
Lot 3	n°849	293m <sup>2</sup>
Lot 4	n°850	231m <sup>2</sup>
Lot 5	n°851	334m <sup>2</sup>
Lot 6	n°852	728m <sup>2</sup>
Lot 7	n°853	452m <sup>2</sup>
Lot 8	n°854	358m <sup>2</sup>
Lot 9	n°855	268m <sup>2</sup>
Lot 10	n°856	332m <sup>2</sup>
Lot 11	n°857	51m <sup>2</sup>
Lot 12	n°858	100m <sup>2</sup>

Aménagement Foncier - Topographie - VRD - Division - Bornages - Lofissements - Expertises

**Cabinet LEFEVRE - Géomètres Experts**

**COPROPRIETE PALISSY**  
 Plan de Bornage et de Division  
 Commune de CASTELNAUDARY

Section: AE n° parcelles: 847 à 860 Lieu-dit: impasse Bernard Palissy

800 Avenue des Pyrénées  
 11400 CASTELNAUDARY  
 Téléphone: 04 68 23 16 47  
 castelnaudary@lefevre-geometre.fr

28 Route de Mirepoix  
 09100 PALMIERS  
 Téléphone: 04 68 267 267  
 palmiers@lefevre-geometre.fr

737 Boulevard Nicolas Pousin  
 11000 CARCASSONNE  
 Téléphone: 04 68 267 267  
 carcassonne@lefevre-geometre.fr

Ref: 5682 Date: 17/11/2014  
 Plan n° Echelle: 1:500  
 Nomenclature: CC43  
 Attribution: Local 562 002 29  
 ES 42174/11/18 R0340003 - BORNEUSE 201202W

Etat des Lieux du 03/03/2014